

Un lotissement de maisons d'ouvriers tisserands à Cholet

Jean-Yves Hunot
et Maël Pacaud

Un lotissement de maisons d'ouvriers tisserands à Cholet

Sur le versant sud de la colline du Livet (28-36 rue de Livet) dominant la vallée de la Moine, une parcelle d'un peu plus de 1000 m² fut l'objet d'un aménagement de plusieurs logements à rez-de-chaussée surélevé sur caveau XIX^e siècle, là où auparavant se dressait un moulin.

Cet ensemble d'habitations borde la partie haute de la rue en suivant son tracé relativement sinueux. À l'opposé, au sud de ce terrain en pente, un mur soutient une terrasse ; trois latrines bâties en briques y subsistent, transformées assez récemment en cabanes à outils. Un mur clôt l'ensemble et se referme sur les habitations avec un seul accès à l'ouest à partir d'une ruelle desservant des parcelles coincées en cœur d'îlot. Le jardin est divisé en cinq bandes mais uniquement par un jeu d'allées joignant les habitations aux cabinets d'aisance **1**.

La construction, placée en bord de rue, forme une longère où se distinguent cinq habitations dont nous nous attacherons à restituer l'état originel **2**. Quatre

d'entre elles présentent des caractères semblables tandis que la cinquième, plus petite, s'inscrit dans l'angle au nord-ouest de la parcelle. Nous débuterons par les quatre unités, identiques malgré quelques adaptations et modifications inhérentes à des logements ayant reçu plusieurs générations d'occupants. L'accès se fait pour chaque maison à partir du jardin. Seules la seconde et la troisième à partir de l'est disposent d'une porte percée postérieurement à la construction donnant directement sur la rue **3**. Chacune de ces cinq unités se structure entre un sous-sol et un étage d'habitation ouvert au sud **4**. Avec leurs 8,4 m de longueur en façade et une emprise de 62 m², trois des quatre logements n'offrent qu'une surface habitable de 48,5 m². Le logement oriental suit la forme de



La suite de logements prise en 2009 depuis l'angle sud-ouest du jardin du 28 rue de Livet à Cholet
© Bruno Rousseau / Conservation départementale du patrimoine de Maine-et-Loire.



Plan des caves et élévation de la façade méridionale du 28-36 rue de Livet à Cholet
 © Plan Jean-Yves Hunot, élévation Maël Pacaud / Conservation départementale du patrimoine.

la parcelle et son angle aigu : comme la façade garde la même dimension, sa surface est légèrement plus importante. L'alignement se fait sur la limite nord de la parcelle et l'ensemble dessine une ligne brisée laissant deux habitations de part et d'autre. À l'extrémité ouest, le logis de 21 m² épouse la limite polygonale de la parcelle.

Le rez-de-chaussée habitable

On accède au rez-de-chaussée surélevé par une porte précédée d'un petit perron de quatre ou cinq marches centrée sur le logement. Elle ouvre sur une pièce dotée d'une cheminée placée au centre du pignon. Une cloison, faite de briques posées sur champ, la sépare de deux petites pièces. La première, sans doute une chambre, donne sur le jardin, tandis que la seconde, qui dispose d'un évier et d'une petite fenêtre donnant sur la rue, est une pièce de service, sans doute la cuisine. Les cloisons anciennes, enduites au plâtre avec une armature bois, montent jusqu'à rejoindre le voligeage **5**. C'est donc une habitation composée de trois pièces montant sous charpente. Le plan est le même pour trois des quatre habitations ; le rez-de-chaussée de l'habitation orientale ayant été totalement reconstruit en parpaings de ciment. Les deux premières habitations sont traitées en miroir permettant ainsi



Vue prise en 2009 de la façade nord du logement 4 avec sa baie éclairant la pièce de service et le parement de briques formant le fond de la niche à évier ; à noter le rocher qui affleure.

© Jean-Yves Hunot / Conservation départementale du patrimoine.

1 - Une étude destinée à faire le bilan des dispositions initiales et à cerner la datation des différentes parties avant une mise hors d'eau des bâtiments qui le méritaient fut réalisée en 2009 par Jean-Yves Hunot. Une campagne de relevés fut entreprise en 2012 par Maël Pacaud à la demande du musée d'Art et Textile de Cholet et des Musées de Cholet pour préparer un dossier de valorisation du site.



Vue prise en 2009 de la façade sud du logement 3.

© Jean-Yves Hunot / Conservation départementale du patrimoine.



Intérieur du logement 3 en 2009 avec la ferme de charpente au-dessus de la cloison principale et la cloison séparant les deux petites pièces montant jusqu'au voligeage.

© Jean-Yves Hunot / Conservation départementale du patrimoine.



La cave du logement 4 dans son état en 2009.

© Bruno Rousseau / Conservation départementale du patrimoine.

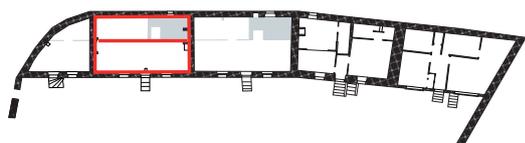
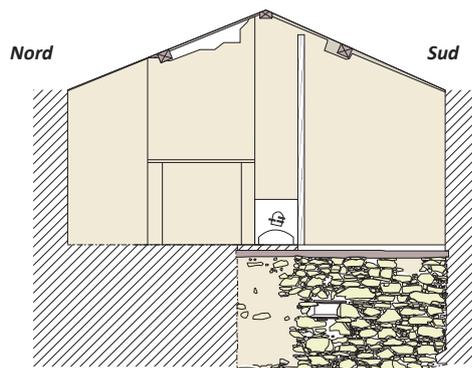
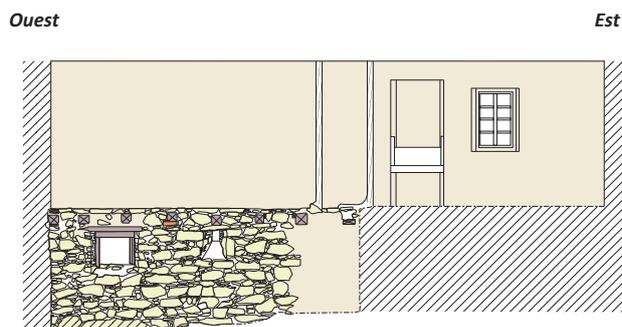
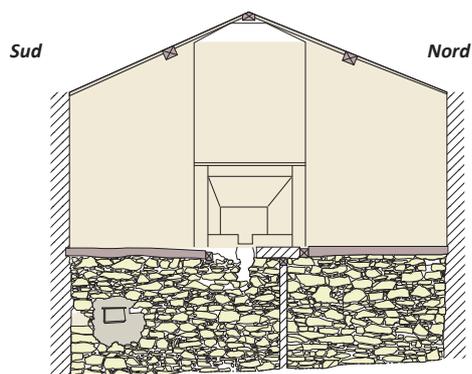
d'adosser les cheminées. La suivante (unité 3) vers l'ouest reprend le plan de l'unité 2 en miroir tandis l'unité 4 reproduit la précédente. L'unité 1, dont le niveau de logis a totalement été rebâti en parpaing de béton, n'apporte aucune information sur le logement originel.

La charpente, réalisée en chêne, ne comporte qu'une seule ferme à arbalétrier placée au droit de la cloison ancienne et donc non centrée sur le volume **5**. Cette ferme latine, reçoit, en plus de la faîtière, un seul cours de panne. Le chevronnage est issu de perches grossièrement équarries employées pour supporter une couverture de tuiles creuses caractéristique de la région. Une génoise, réduite au droit des fenêtres, reporte l'égout de la toiture au-delà du nu du mur.

Le sous-sol

La cave sur ce terrain en pente est totalement excavée dans le rocher côté rue et seulement pour la moitié côté jardin **2 3**. Ainsi le niveau de la rue est légèrement en deçà de celui des planchers. On retrouve le même plan en miroir sur les unités 1 et 2. Mais cela n'a pas été reproduit entre les caves 3 et 4 qui reprennent les dispositions de l'unité d'habitation¹. En façade, quatre baies régulièrement réparties ouvrent sur la cave. Celle placée à droite du perron sert ac-

tuellement d'accès, mais son examen indique qu'il s'agit d'une modification : cette porte est un ancien soupirail où un emmarchement a été substitué à l'appui. Les aménagements subsistants dans les caves sont réduits. Dans chacune de ces quatre caves, un angle est occupé par un massif maçonné en moellons. Sans explorations invasives rien ne permet de savoir s'il est plein ou vide. On constate toutefois qu'ils sont placés sous la pièce disposant d'un évier. On est tenté d'y voir une ancienne fosse d'aisance condamnée et déplacée vers le fond du jardin. Dans l'angle du massif, un retrait, large de 0,8 m pour une profondeur de 1,4 m, est intégré à chaque massif. Le traitement du plancher dans cet espace diffère indiquant une fermeture plus récente. Nous y restituons l'accès initial à la cave antérieurement à la transformation d'un soupirail en porte. Son débouché, probablement fermé par une trappe se situe dans la petite pièce de service. Ce changement dans la distribution a pu d'une part améliorer l'espace habitable en le dissociant de l'espace destiné à l'artisanat. De plus, on ne peut assurer que l'occupant du logement soit celui qui travaille dans la cave. Dans le prolongement du massif, une cloison faite de briques sépare le fond de la cave de la partie avant, sans l'isoler totalement comme le montre l'absence de porte **6**. Un petit soupirail ouvrant sur la rue permet la ventilation de cet espace pour les deux logis ouest. Leur absence dans les deux caves orientales s'explique par leur situation en limite avec une



Élévations intérieures de l'unité 4 avec les matériaux visibles, le trait rouge indique le positionnement des élévations avec en bas à droite le mur de séparation de la cave.

© Relevé et mise au net Maël Pacaud.



Détail du plancher cave du logement 3 dans son état en 2009 avec ses surfaces noircies.

© Jean-Yves Hunot / Conservation départementale du patrimoine.



Façade du logement 5.

© Jean-Yves Hunot / Conservation départementale du patrimoine.

autre parcelle. Les aménagements restent peu nombreux comme cette niche dont la fonction reste à définir – éventuelle niche à lampe – dans un mur latéral des unités 3 et 4, mais aucun système de fixation des métiers à tisser **7**. En effet, le plancher constitué d'un solivage recevant un réseau serré de barreaux de terrasse présente, partout où il est ancien, une sous-face noire **8**. Cela résulte d'un fin dépôt de suie² uniformément réparti qui semble être issu de la présence de lampes à huile et/ou de bougies sur la durée.

L'unité d'habitation 5

Le cinquième logement de forme polygonale est coincé à l'extrémité ouest des quatre déjà décrits **9**. Le coup de sabre montre bien son adjonction postérieure, mais il est dans la parfaite continuité du mur de clôture. Cela conduit à placer la réalisation du portail d'entrée lors de la réalisation de cette unité. Le rez-de-chaussée est constitué d'une pièce unique de 21 m² avec une cheminée au milieu du mur oriental dont ne subsiste que le chevêtre de plancher recevant la sole. Un évier installé dans un placard complète l'aménagement. L'accès se fait par une porte centrée sur la façade que complète une fenêtre. L'accès à la cave placée à l'ouest et deux soupiraux y apportent un éclairage naturel. Dans la cave, dont le plafond est également noirci, le mur ouest présente un creux

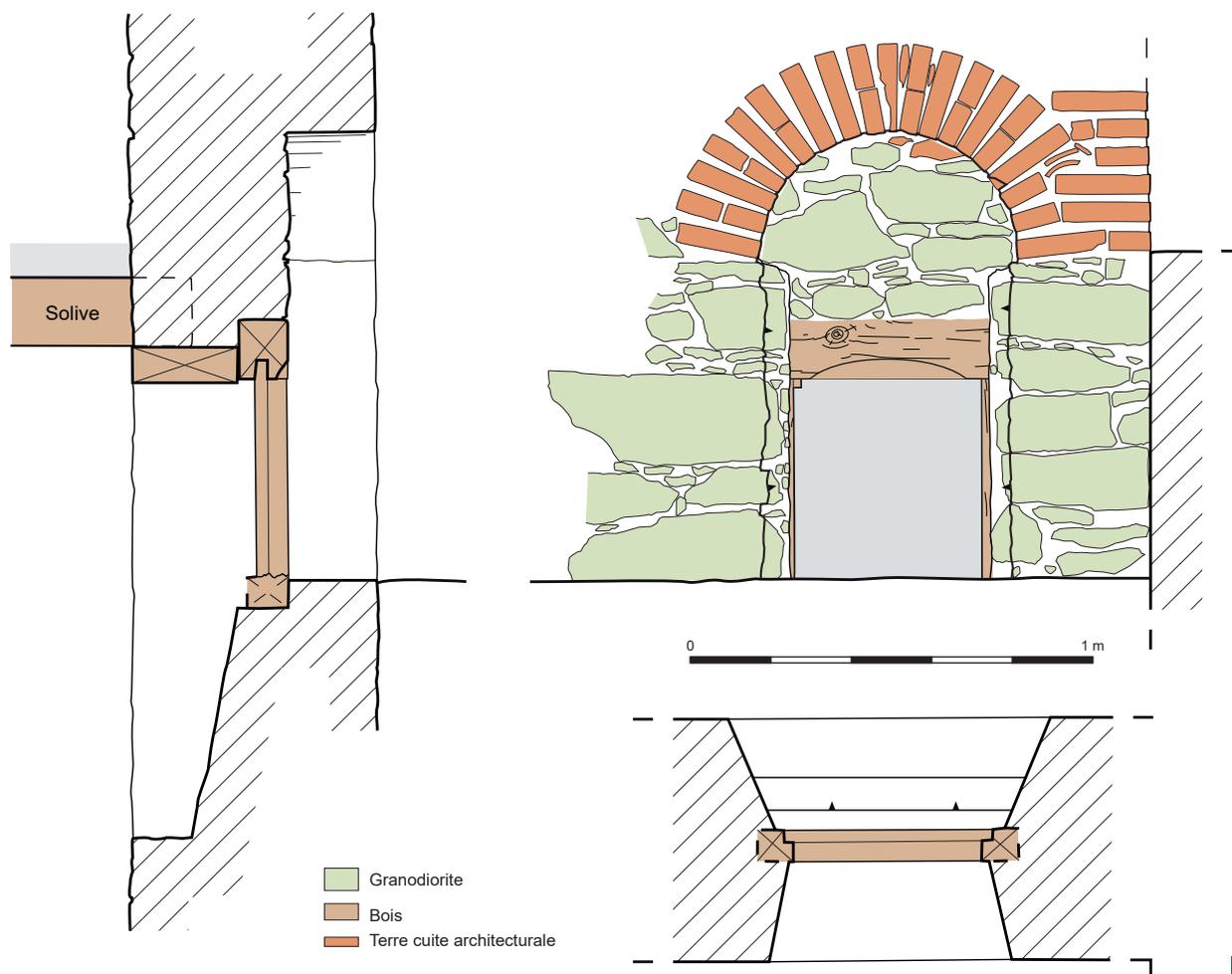


Soupirail de la cave du logement 3.

© Jean-Yves Hunot / Conservation départementale du patrimoine.

aménagé dès la construction au détriment de l'épaisseur du mur qui semble destiné à installer une structure aujourd'hui disparue. On retrouve ici aussi une partition de l'espace faite d'une cloison de brique. Il n'y a pas dans cet espace contraint cette potentielle fosse d'aisance.

2 - Cette teinte noire ne paraît pas résulter d'une altération chimique des tannins en présence de vapeurs alcalines mais bien d'un dépôt superficiel. Aucune analyse n'a été menée sur ce dépôt pour en assurer la nature exacte.



Soubirail de la cave du logement 4.

© Relevé et mise au net Emmanuel Litoux / Conservation départementale du patrimoine.

La mise en œuvre

L'ensemble de ces cinq logements montre des modes constructifs homogènes sans différence notable. La maçonnerie est constituée de moellons de roches locales liés au mortier de chaux ; les granodiorites, constituant le substrat local, dominant dans les quatre habitations de la partie orientale tandis que le gneiss appelé localement « pierre de Pineau » dont les gisements sont plus loin à l'est et au sud du site, est largement employé dans le cinquième logement rajouté à l'ouest. Les encadrements des baies portes, fenêtres et soubiraux sont réalisés avec des briques harpées de deux rangs en deux rangs 2. Les linteaux des fenêtres sont faits de briques posées de chant, verticalement complétés de deux arrière-linteaux en bois. La génoise, constituée de deux rangs de tuiles creuses intercalées entre trois niveaux de briques peu épaisses dites chantignolles, est réduite au droit des baies à un niveau. Les soubiraux, dont l'ouverture est faite d'une carrée de bois en retrait, sont soulignés par un arc en plein cintre où les joints compensent

l'absence de briques trapézoïdales 11. Les soubiraux du logement 5 présentent un arc segmentaire avec des piédroits en moellons signant par ces menues différences, la réalisation en deux temps.

Nous sommes donc en présence de cinq habitations dont quatre identiques regroupées sur une parcelle unique. La cinquième a été rajoutée en comblant la dent creuse mais avec les mêmes modes de construction et en respectant au mieux le programme initial dans cet espace contraint. Malgré l'absence de témoins de métiers à tisser, tout indique que les caves était destinée à une activité artisanale.

Ces espaces semi-enterrés présentent des dispositions adaptées au travail du textiles, filage, tissage... Sous un logement constitué d'une pièce principale chauffée avec une chambre et un espace de service, une cave, dévolue à l'artisanat du textile, occupe tout l'espace. Cette dernière est initialement accessible par un escalier droit depuis le logement. Une cloison isole le fond de la cave dans le prolongement d'une probable fosse d'aisance qui forme un massif dans un

angle. Quant à la partie arrière, elle est destinée au stockage des matières premières qui sont utilisées dans la partie avant de la cave. Cet espace antérieur est relativement bien éclairée avec quatre soupiraux, bien trop pour un simple espace de stockage. Toutefois cela ne devait pas suffire à l'activité artisanale qui s'y pratiquait comme en témoigne le dépôt de suie dont le plafond est le recouvert. Si la cave de l'unité 5 est suffisante pour y installer un métier à tisser, la surface des autres sous-sols offre un espace suffisant pour en recevoir deux.

La datation de cet ensemble est facile à cerner sans toutefois être d'une précision absolue puisque ces habitations sont absentes du cadastre dressé en 1811³. Le registre d'impôts indique le versement de taxes pour quatre habitations en 1821 tandis que la cinquième n'est taxée que l'année suivante. C'est donc un petit lotissement de quatre maisons de tisserands édifiées vers la fin des années 1810 destiné à des artisans qui pouvaient travailler à domicile et bénéficier d'un jardin. Il s'agit de logements modestes destinés

à cette classe ouvrière qui dans le pays choletais pratiquent le tissage à domicile. Leur acquisition par la commune de Cholet et la mise en valeur par les musées de Cholet préservent un des témoignages de l'industrie du textile avant la mécanisation qui fera disparaître progressivement ces travailleurs isolés à la fin du XIX^e siècle.

Jean-Yves Hunot

Conservation départementale du Patrimoine de Maine-et-Loire
Pôle archéologie, CReAAH UMR 6566.

et

Maël Pacaud

Service Archéologie préventive Amiens Métropole

3 - ADML 3P4/104/14.

Un inventaire participatif des maisons de tisserands de Cholet

À l'instar des maisons de la rue de Livet, les maisons dites « de tisserands », caractérisées notamment par leur construction en rez-de-chaussée surélevé sur cave, témoignent d'un modèle de maisons répandu dans le Choletais et plus largement dans le sud du département de Maine-et-Loire.

Au XIX^e siècle, l'industrie textile est le moteur économique du Choletais. Les toiles de lin, fibre particulièrement sensible aux variations hygrométriques, sont la plupart du temps tissées à domicile dans une pièce tempérée située sous la maison, aménagée à cet effet. À l'extérieur, cette pièce se signale souvent par ses soupiraux, ouverts côté rue ou côté cour, et sa porte basse accessible par quelques marches.

Progressivement inadaptées aux modes de production puis au mode de vie moderne, les maisons de tisserands ont bien souvent fait l'objet de rénovations importantes ne laissant aujourd'hui que peu de vestiges de leur usage originel.

Depuis septembre 2017, l'Association du Musée du Textile Choletais a entrepris, en partenariat avec le

service des musées de Cholet et avec le soutien méthodologique de la Conservation départementale du patrimoine de Maine-et-Loire, un inventaire participatif de ces maisons.

Composée de deux équipes de bénévoles, cette mission a été répartie entre deux secteurs de Cholet : à l'est et à l'ouest de la rue Devau. Très encourageants, les premiers résultats ont permis de mettre à jour près de 400 maisons de ce type sur la zone d'étude.

Soigneusement décrites et répertoriées dans un tableur, photographiées puis cartographiées, ces maisons choletaises feront prochainement l'objet d'une étude approfondie permettant notamment de préciser leur datation et les noms de leurs commanditaires. Ce travail passionnant pourrait bientôt être étendu à d'autres communes de la communauté d'agglomération.

Ronan Durandière
Conservation départementale du patrimoine
et

Bérengère Fall
Médiatrice culturelle - Musée du textile de Cholet

CONTACT

Association des amis
du Musée du Textile Choletais
Musée du textile et de la mode de Cholet
rue du Docteur Roux - 49 300 Cholet
www.museedutextile.com



Maison de tisserand. Rue Roussel à Cholet.

© Bruno Rousseau / Conservation départementale du patrimoine.

Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9